



**Les Amis
de la Terre
Côte-d'Or**

Dijon, le 11 novembre 2012

A l'attention de monsieur Rebsamen, sénateur
(f.rebsamen@senat.fr)

Monsieur le sénateur François Rebsamen,

Au cours du 20ème siècle, les multinationales ont acquis une puissance financière et politique encore inégalée. Par le biais de la mondialisation des économies, et d'une plus grande concentration économique et financière, elles ont développé un réseau d'influence et un pouvoir qui dépasse parfois celui des Etats. De quoi orienter en profondeur les politiques d'intérêt général dans le sens de leurs intérêts privés.

Total, la première entreprise française qui compte parmi les 5 plus grandes entreprises pétrolières privées au monde, est une multinationale emblématique du CAC 40 dont elle fait figure de leader. Présent dans 130 pays via 870 filiales, Total a élaboré au fil du temps un réseau inextricable lui permettant de diluer sa responsabilité selon les pays d'implantation de ses filiales. Le groupe profite ainsi dans les pays du Sud de l'absence de cadre juridique contraignant entourant ses activités : il peut polluer ou être laxiste sur le droit du travail sans être réellement « inquiété ».

Reconnaître au plus vite la responsabilité des maisons mères des multinationales françaises pour les dommages sociaux et environnementaux causés par leurs filiales est une urgence pour venir en aide au population affectées par ces activités.

Les Amis de la Terre militent pour un encadrement juridiquement contraignant de l'activité des multinationales, pour que profits et responsabilité soient enfin logés à la même enseigne!

Vous êtes sénateur, vous avez les moyens de changer cette situation :

A l'égard des entreprises

Adopter une législation reconnaissant la responsabilité juridique des maisons-mères des multinationales vis-à-vis des activités de leurs filiales, Ceci afin que ces entreprises cessent de profiter, en France et dans les pays où elles opèrent, des lacunes juridiques qui leur permettent de diluer leur responsabilité.

Imposer aux entreprises un reporting financier et extra-financier pays par pays et projet par projet pour que les multinationales ne profitent plus des paradis réglementaires, fiscaux et judiciaires, qui facilitent leur irresponsabilité.

Garantir que les fonds publics ne soient pas à l'origine de dommages environnementaux et sociaux, en obligeant les entreprises bénéficiaires de

subventions et/ou de capitaux publics à entreprendre des études d'impacts en amont du financement de projet.

A l'égard de la participation citoyenne

Garantir un accès à la justice en France aux victimes des filiales des multinationales françaises opérant à l'étranger, sur la base du droit français et sans condition de nationalité ou de lieu de survenance du dommage.

Respecter le droit des communautés, et leur place centrale dans les prises de décisions concernant les projets notamment énergétiques sur leur territoire.

Depuis 2007, les Amis de la Terre portent ces revendications. Pour plus d'informations, nous vous invitons à visiter les sites internet suivants: www.amisdelaterre.org et www.crad40.com

Dans l'attente de connaître votre position sur le sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le sénateur, nos plus sincères salutations.



**Les Amis
de la Terre
Côte-d'Or**

Les Amis de la Terre Côte-d'Or
(amisdelaterre21@gmail.com)